

Une nouvelle dérobade de J-R Germont.

Souvenons nous que 10 ligues régionales, en application de l'article 13 des statuts fédéraux, ont sommé JRG de convoquer l'Assemblée Générale pour statuer démocratiquement sur sa légitimité. JRG s'étant dérobé à cette obligation, il a été nécessaire d'engager une procédure judiciaire qui selon le code du sport doit passer obligatoirement en conciliation devant le CNOSF.

Le 11 juin dernier le CNOSF a fait savoir que la dite demande n'entrait pas dans sa compétence (*ce qui n'empêche pas de saisir le tribunal*) mais **a proposé une conciliation facultative** en application de l'article R141 du code des sports : sous réserve de l'accord des deux parties.

- ❖ Le 18 juin JRG donne son accord à la conciliation facultative.
- ❖ Le 22 juin les ligues régionales donnent également leur accord, espérant ainsi ramener le président de la FF Tir, à la raison, sinon à ses devoirs.
- ❖ Entre temps JRG a éliminé abusivement du bureau fédéral (*le vice-président Daniel Paris, le trésorier général André Gleize et le secrétaire généra-adjoint Jean-Paul Ansaldi*) qui ont alors engagé une nouvelle procédure devant le CNOSF. Le conciliateur M. Li Guardia (*haut magistrat*) recommande alors à JRG d'appliquer l'article 13 des statuts fédéraux en convoquant l'Assemblée Générale (*seule solution pour vider le conflit et rétablir sa légitimité*).
- ❖ Le 23 juillet JRG refuse cette recommandation en indiquant qu'il se rendra à la conciliation facultative à condition qu'elle ait lieu après le 24 août.
- ❖ Le 24 septembre les parties sont convoquées par le conciliateur. Surprise ou demi-surprise JRG se dérobe en invoquant une prétendue indisponibilité de lui-même et de son avocat.

Comme beaucoup le craignaient, JRG se dérobe une nouvelle fois et démontre ainsi qu'il n'a aucun argument juridique sérieux pour s'opposer à la demande de convocation de l'Assemblée Générale. Il craint manifestement de remettre en cause son poste.

Hier nous avons dénoncé une gestion financière calamiteuse (honoraires d'avocats et prestations de services à prix exorbitants, etc ...), une gestion du personnel déplorable (*ayant provoqué plus de 10 contentieux*) ainsi qu'une ambiance délétère qui n'a pas sa place dans une fédération sportive.

Aujourd'hui nous dénonçons sa mauvaise foi dans son obstination à refuser l'application des statuts fédéraux alors que sa première mission est de les faire appliquer. Il abuse enfin de tous les procédés dilatoires pour retarder l'action judiciaire. Il a perdu toute légitimité pour diriger notre fédération.

Les 10 ligues renouvellent leur volonté de faire respecter la Démocratie dans notre fédération.